

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
 EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

 Séance du 20 mai 2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Analyse du projet de la loi visant à modifier la loi sur l'enseignement supérieur de 1984 *	<p>Le Conseil d'Administration de l'Université Paul Sabatier, réuni en séance extraordinaire le 20 mai 2003 , a voté une motion demandant le retrait du projet de loi sur l'autonomie des établissements supérieurs</p> <p style="text-align: center;">Adopté par 37 voix pour, 4 voix contre et 1 vote blanc</p>	Cabinet du Président	Extrait de compte-rendu
Autres questions d'actualité	<p>Pour que les examens ne soient pas perturbés par le mouvement de grève mené par les étudiants et les personnels de l'UPS contre, en particulier, le projet de loi et la réforme des retraites, le Conseil d'Administration décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le report d'une semaine des examens et différents contrôles (TP, rapport de stage ou projet, etc) prévus à partir du 22 mai 2003 - que les examens et contrôles ne devront en aucune manière porter sur les enseignements dispensés après le 21 mai 2003 <p>Compte-tenu de contraintes particulières, ces mesures ne concernent pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les concours et examens des facultés de Médecine, d'Odontologie et de Pharmacie - pour les UFR scientifiques et l'UFR STAPS, les examens préparant aux concours ou ne pouvant pas être reportés du fait de locations d'installations extérieures. <p style="text-align: center;">Approuvé par 30 voix pour, 9 voix contre et 1 vote blanc</p>	Cabinet du Président	2003/05/20

Toulouse, le 26 mai 2003

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU